

végétation. Quoi qu'il en soit, cela n'a rien de bien rassurant. On a fait remarquer que les peuplements productifs de Douglas taxifolié du sud de la Colombie-Britannique pourraient souffrir d'un réchauffement du climat puisque cette espèce a besoin d'une période de gel dont elle pourrait être privée<sup>26</sup>. Dans le cas de la forêt boréale, un groupe de travail du Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat a indiqué que :

[Traduction libre] Le climat changera probablement trop rapidement par rapport à la faculté qu'ont les essences forestières de s'adapter (p. ex, par migration). Deuxièmement, les nouveaux sites ne seront peut-être pas hospitaliers sur le plan édaphique car ils auront évolué pendant des milliers d'années dans des conditions de climat et de végétation différentes.[ . . . ] Au cours des 50 prochaines années, les forêts situées dans des zones de grands changements climatiques traverseront vraisemblablement une période d'adaptation massive qui aura pour conséquence de fortes diminutions des zones forestières saines<sup>27</sup>.

4.48 Le Comité est donc d'avis que M. Maini s'est montré très prudent lorsqu'il nous a dit :

Tout ce que l'on peut espérer, donc, c'est de maintenir le niveau actuel de productivité. Au pire, il pourrait baisser<sup>28</sup>.

4.49 De toute évidence, le Canada devra apporter de grands changements à sa façon de gérer ses vastes zones forestières, tant en raison du réchauffement de la planète que des exigences en matière de développement durable. En 1990, le Canada a annoncé, par l'intermédiaire de son Plan vert, son intention de gérer la ressource que constituent nos forêts, «sans porter atteinte à sa productivité future, à sa diversité écologique ou à sa capacité de régénération», c'est-à-dire en vue de son développement durable plutôt que de son exploitation permanente.

4.50 Grâce aux divers éléments qu'elle contient, notre recommandation contribuerait à une meilleure gestion des forêts du Canada et, comme on y préconise la plantation de nouveaux arbres, elle aiderait grandement à la fixation du bioxyde de carbone. Comme l'a dit M. Maini, «les forêts peuvent constituer un élément important dans l'établissement d'un budget de carbone équilibré<sup>29</sup>», et ce, au Canada plus que partout ailleurs.

**4.51 Étant donné que les arbres en croissance rapide constituent un moyen efficace d'extraire le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, le Comité recommande que le gouvernement fédéral prenne l'initiative, pour contenir le carbone de l'atmosphère à titre de stratégie intermédiaire de réduction des concentrations de CO<sub>2</sub>, d'établir des programmes fédéraux-provinciaux-municipaux visant à encourager l'aménagement de forêts sur des terres qui ne servent pas à d'autres usages.** (Recommandation provisoire n° 13, légèrement modifiée)

4.52 Dans son Plan vert, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettra sur pied un programme de plantation visant la constitution de 325 000 hectares de forêt de 1991 à 1996.

Un hectare de forêt peut absorber de 150 à 300 tonnes de carbone. En milieu urbain, où ils font office de brise-vent et fournissent de l'ombrage, les arbres peuvent réduire la demande d'énergie de pointe de 20 à 40 p. 100<sup>30</sup>.

4.53 En plus des points de vue classiques, le Comité a entendu un témoignage ouvrant une perspective nouvelle :